



Sex and the (univer)city



LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

SSE Lyon 2

Anice Deffontis - psychologue
Louise Lefranc - sage-femme



OBJECTIFS

- Comprendre ce que sont les VSS
- Déconstruire les fausses idées en lien avec les VSS
- Identifier quelques mécanismes psychologiques chez les personnes victimes
- Agir et accompagner les VSS

PLAN

- Contextualisation
- Définitions
- Rappels sur le consentement
- Impacts sur la santé mentale
- Impacts sur la santé sexuelle
- Agir et accompagner les VSS
- Ressources internes et externes





CLIMAT DE BIENVEILLANCE ET D'ÉCOUTE

CONTEXTUALISATION

**Les violences
sexuelles
concernent
uniquement les
femmes ?**



CONTEXTUALISATION

**Les violences
sexuelles
concernent
uniquement les
femmes ?**

Les hommes et les personnes non-binaires peuvent aussi être victimes.

1 femme sur 5



CONTEXTUALISATION

Une tenue, un comportement ou une drague “ambiguë” peuvent-ils justifier une agression ?



CONTEXTUALISATION

Une tenue, un comportement ou une drague “ambiguë” peuvent-ils justifier une agression ?

🚫 Jamais.

Il n'existe aucune excuse à une agression sexuelle.

La responsabilité est toujours celle de l'auteur, jamais de la victime.



CONTEXTUALISATION

**Les violences
sexuelles ont
toujours lieu
entre inconnus ?**



CONTEXTUALISATION

Les violences sexuelles ont toujours lieu entre inconnus ?

✗ Faux.

Dans la majorité des cas, l'agresseur est une personne connue de la victime : partenaire, ami, membre de la famille, collègue...

Ce sont des violences, même dans le couple ou dans une relation amoureuse.



CONTEXTUALISATION

**1 étudiant sur ...
déclare avoir été
confronté à des
situations
d'harcelement
sexuel**



CONTEXTUALISATION

**1 étudiant sur 4
déclare avoir été
confronté à des
situations
d'harcelement
sexuel**



CONTEXTUALISATION

**Existe-t-il un outil
permettant
d'évaluer les
violences ?**

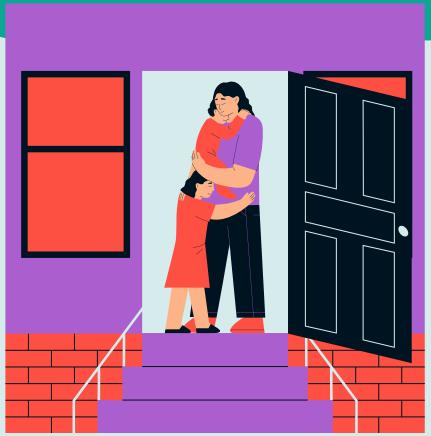




DÉFINITIONS ET DISTINCTIONS



DÉFINITIONS



Les violences sexistes et sexuelles

Les violences sexistes et sexuelles regroupent tous les actes de violence ou de discrimination fondés sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle, allant du sexismé ordinaire aux agressions sexuelles, en passant par le harcèlement, les propos déplacés, les violences conjugales ou les viols.

VIOLENCES

Plusieurs types de violences

- **Physiques** (comportement agressif, coups)
- **Psychologiques** (propos insultants, harcèlement)
- **Sexuelles** (actes sexuels commis avec contrainte, menace ou surprise)
- **Economiques**(privation de ressources financières, interdiction de travailler)
- **Administratives** (confiscation des documents officiels, menaces de dénonciation à l'administration, détournement des allocations, etc.)
- **Cyber violences** (création de faux profils sur les réseaux sociaux, diffusion ou menace de diffusion de photos intimes sur les réseaux sociaux, etc.)

Les violences sexistes et/ou sexuelles peuvent prendre plusieurs formes.

Viol

Harcèlement sexuel

Agression sexuelle

Discrimination

Sexisme

D'autres VSS



VIOL

(Art 222-23 du Code Pénal): -«Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » (loi modifiée le 6 novembre en vigueur le 8 nov 2025)

- Moins de 10 % des viols font l'objet d'une plainte, et moins de 1 % aboutissent à une condamnation.



AGGRESSION SEXUELLE

(Art 222-22 du Code Pénal): -« Constitue une agression sexuelle tout acte sexuel non consenti commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur ou, dans les cas prévus par la loi, commis sur un mineur par un majeur. [...] Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature. » - (loi modifiée le 6 novembre en vigueur le 8 nov 2025)



SEXISME

Le sexisme est une idéologie qui repose sur l'idée d'une hiérarchie entre les sexes, souvent au détriment des femmes. Il se manifeste par des comportements, propos ou pratiques discriminatoires fondés sur le sexe ou le genre.



HARCÈLEMENT SEXUEL

Tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste répété qui porte atteinte à la dignité ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante. Il peut être aussi non répété s'il y a pression grave (ex. : chantage sexuel).

harcelement moral, sexuel et cyberharcelement
Article 222-33 du Code pénal



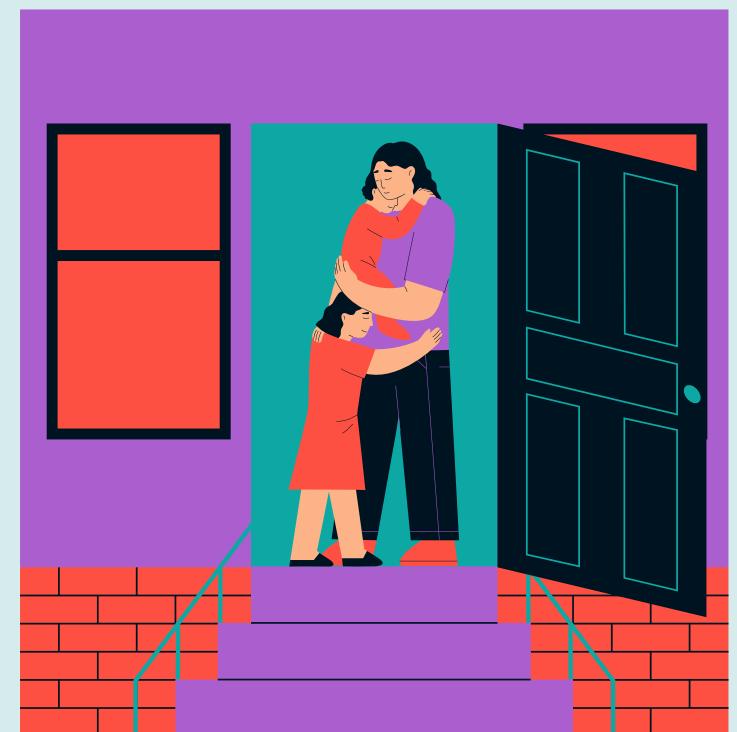
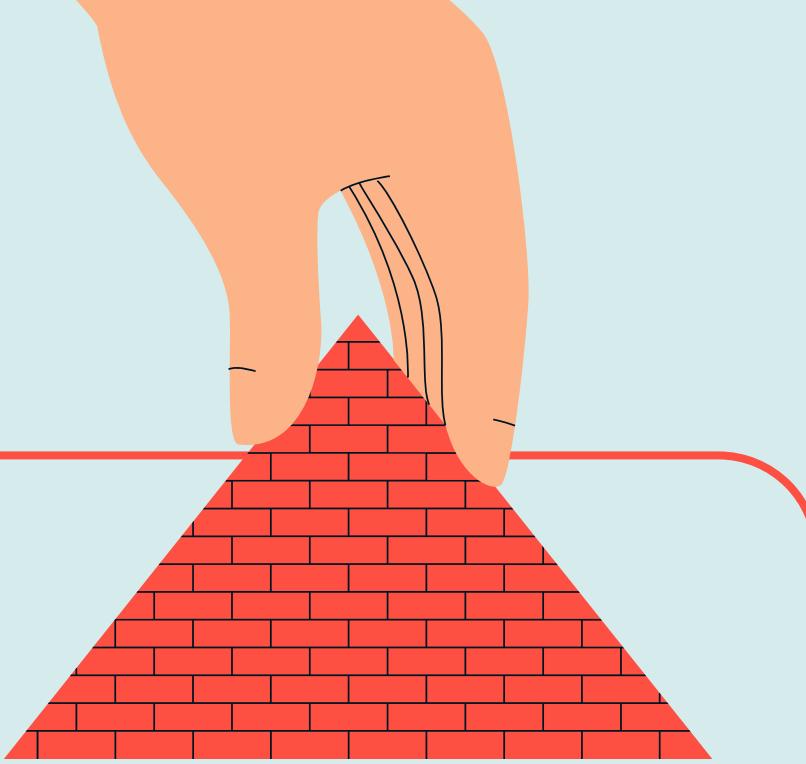
DISCRIMINATION

C'est le fait de traiter différemment une personne ou un groupe de personnes. Dans le langage courant, on l'utilise pour dire que non seulement on sépare un individu ou un groupe des autres, mais aussi qu'on le traite mal. Par exemple, on discrimine lorsqu'on refuse de louer un appartement à une personne en raison de sa couleur de peau. Les discriminations peuvent porter sur beaucoup de choses (couleur de peau, orientation sexuelle , séropositivité...).



D'AUTRES VSS

- Sextorsion et Revenge Porn
- Prostitution
- Live Streaming
- Voyeurisme
- Exhibition sexuelle



VIOLENCES VS. CONFLITS

La Violence (interdite, illégale)

→ La violence est interdite par la loi.

- **Relation d'inégalité** : un domine, l'autre subit.
- **Climat de peur** : « j'ai peur de lui/elle » ou « il/elle a peur de moi ».
- **Emprise** : mélange d'affection et de dévalorisation
→ ex. « Je t'aime mais regarde comme tu es moche ».
- **Contrôle et domination** : économique, sexuel, vestimentaire, ect...
- **Isolement social**
- **Pas de réciprocité** : toujours la même personne qui domine et la même qui est dominée.

Nous pouvons parler de couple totalitaire : une seule personne décide de tout.



Le Conflit (normal, autorisé)

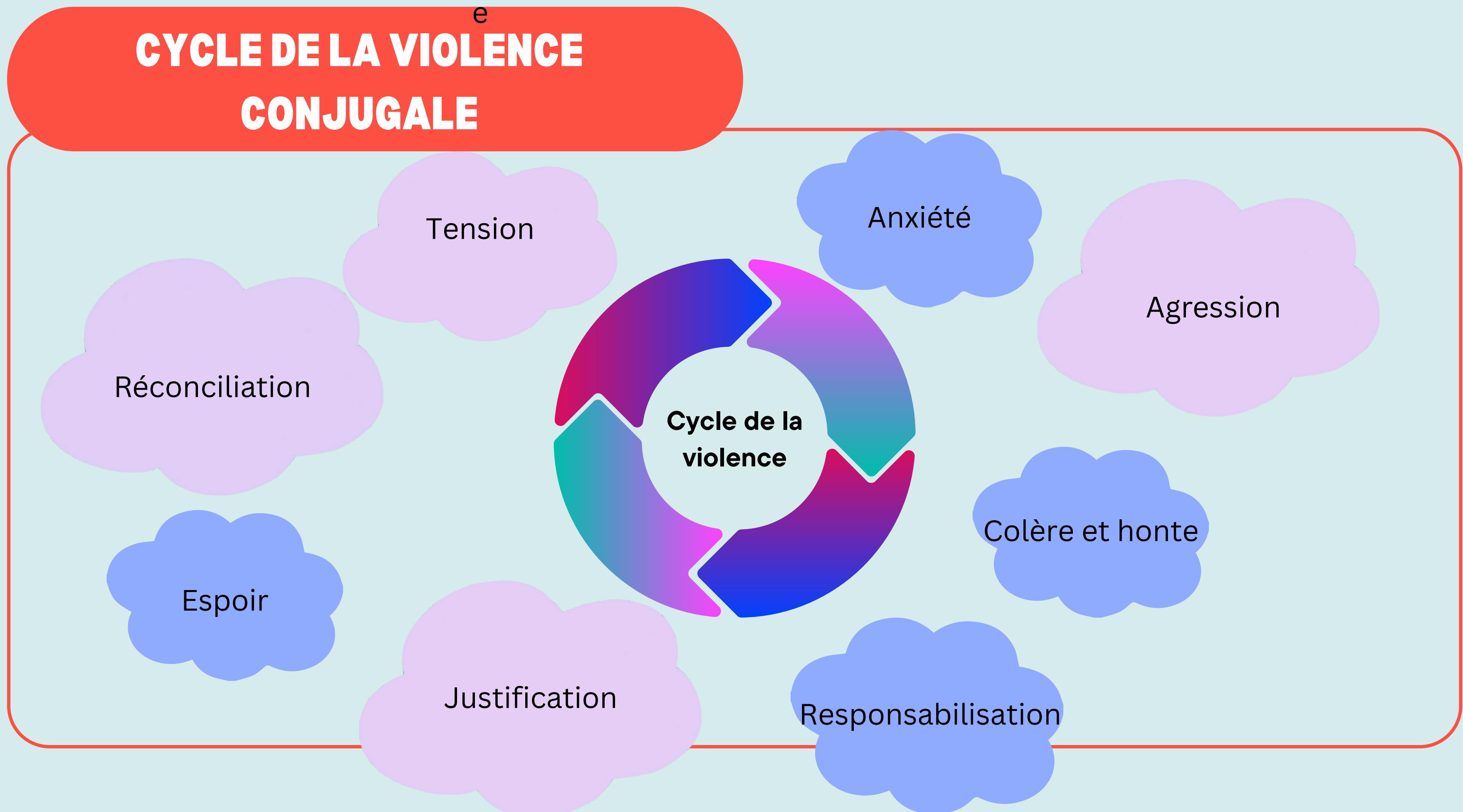
→ Le conflit est autorisé par la loi et fait partie des relations humaines.

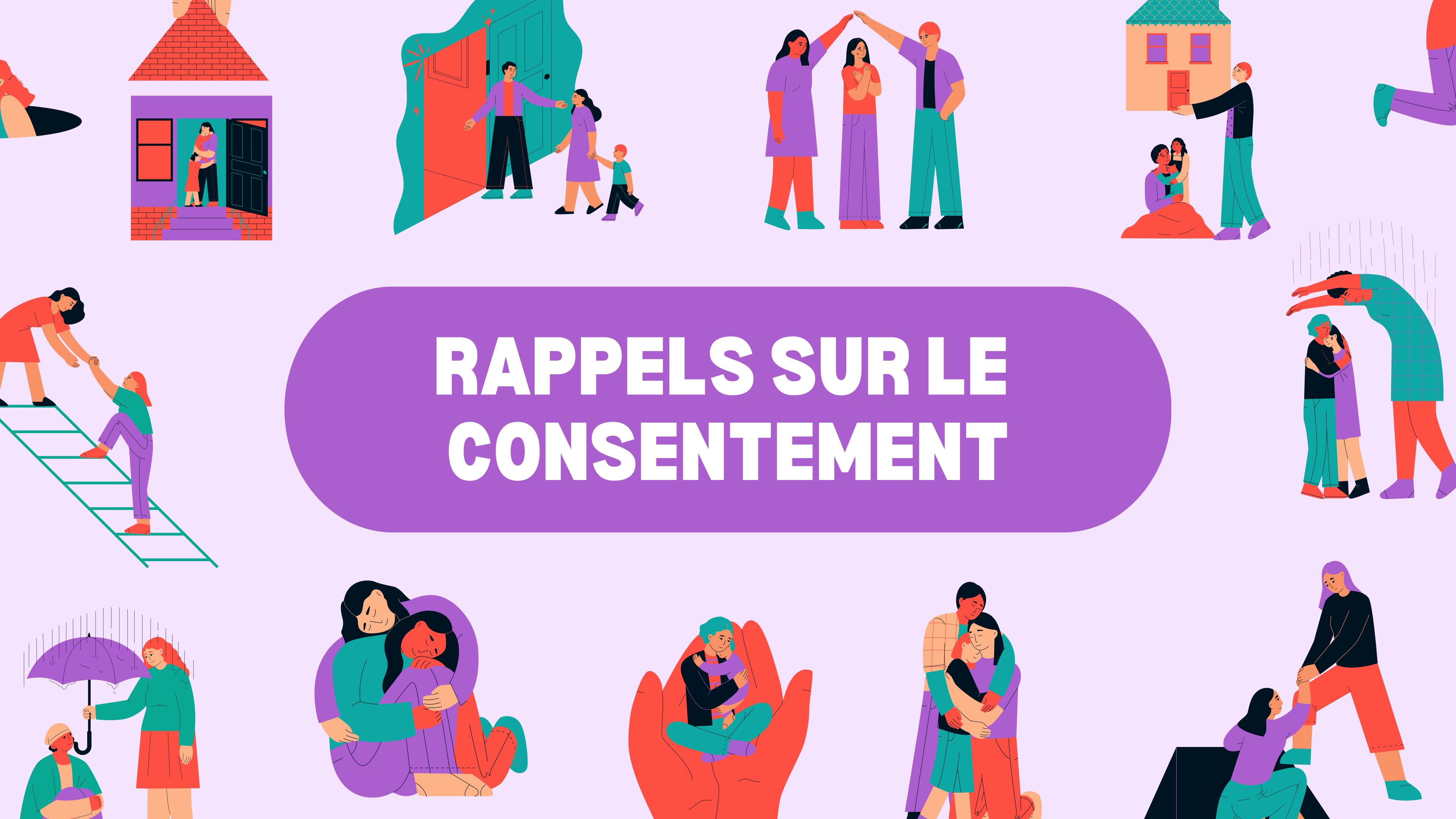
- **Égalité entre les partenaires** : personne n'a peur de l'autre.
- **Régulation par le langage** : discussion, débat, compromis.
- **Conflits du quotidien** : organisation, enfants, vacances...
- **Pas d'emprise** : chacun peut exprimer ses besoins et poser des limites.

Même si le ton peut monter, même s'il y a des mots blessants, on reste dans une dynamique réciproque où personne ne domine.



Source: [Les phases de la violence conjugale, ça vous parle ? - France Victimes](#)





RAPPELS SUR LE CONSENTEMENT

LE CONSENTEMENT

**Le silence vaut-il
consentement ?**

LE CONSENTEMENT

Le silence vaut-il consentement ?

Jamais.

Le silence, la peur ou la sidération ne signifient pas un accord.

Le consentement, c'est un "oui" exprimé librement, pas l'absence de "non".

LE CONSENTEMENT

Le consentement, c'est seulement dire “oui” ?

LE CONSENTEMENT

Le consentement, c'est seulement dire "oui" ?

Non.

Le consentement, c'est un accord clair, libre et enthousiaste.

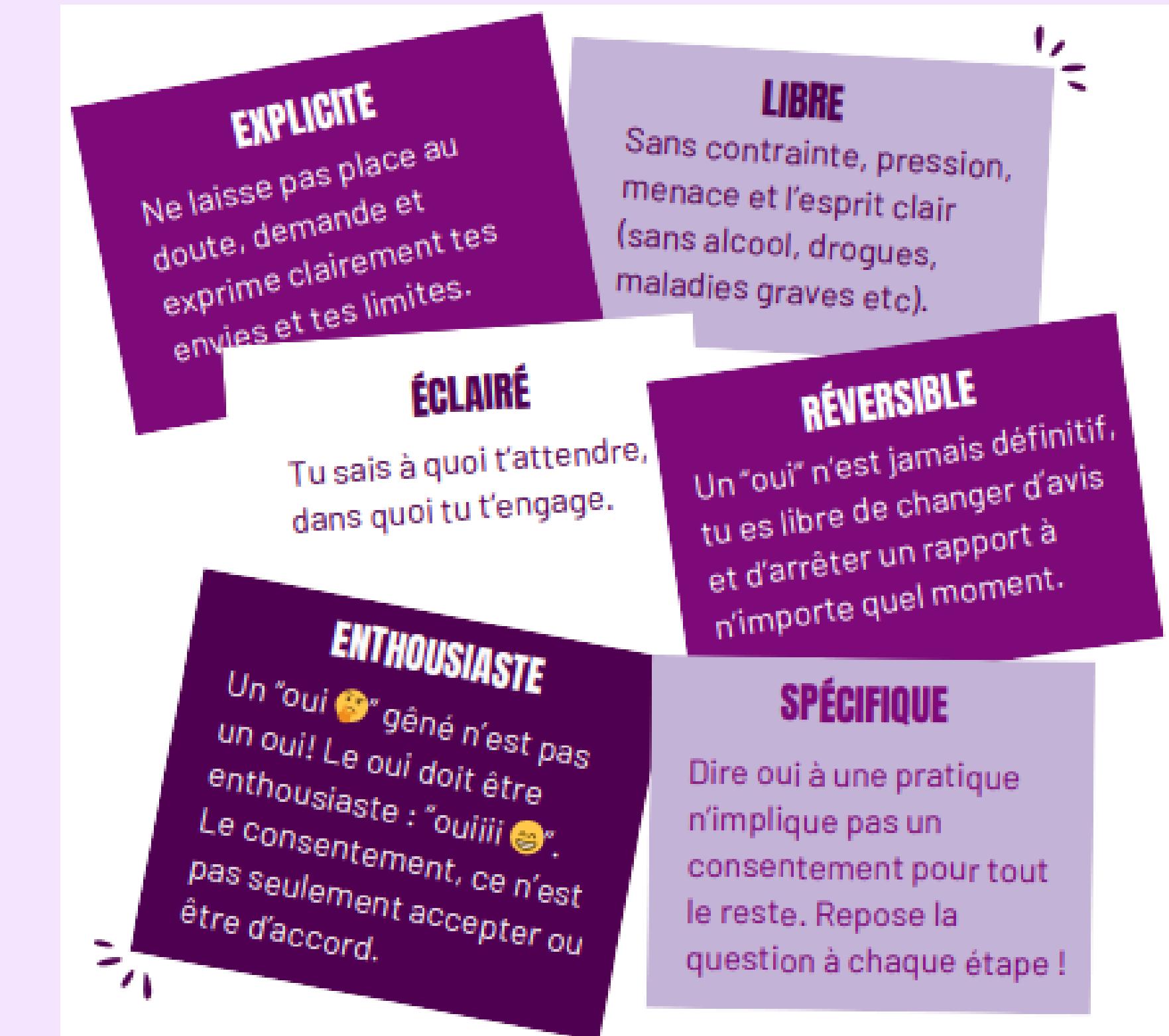
Il doit être présent à chaque étape du rapport, et peut être retiré à tout moment. Sans consentement, il s'agit d'une violence sexuelle.

LE CONSENTEMENT

C'est quoi les règles du consentement ?

LES RÈGLES DU CONSENTEMENT

- R** → **Révocable**
- E** → **Enthousiaste**
- G** → **Gagnant-Gagnant**
- L** → **Libre**
- E** → **Eclairé**
- S** → **Spécifique**



LE CONSENTEMENT

Définition du consentement

Le consentement est l'accord libre, éclairé et explicite d'une personne à participer à un acte sexuel. L'absence de « non » n'est pas un oui. En droit français, depuis la loi de 2021, tout acte sexuel sur un mineur de moins de 15 ans est automatiquement considéré comme non consenti, même sans violence.

VIGNETTE CLINIQUE 1



SITUATION DE VICTIME

Vignette 1 – La soirée étudiant·e·s

Camille consulte au SSE pour un renouvellement de pilule. En fin de consultation, elle mentionne “un rapport un peu bizarre” après une soirée.

Camille explique avoir dit à son partenaire : “J’ai pas trop envie ce soir, je suis fatiguée” mais le partenaire a insisté en disant “Mais t’inquiète, on se connaît, ça va aller vite”.

Camille dit “Je me suis laissée faire, je ne sais pas si c’est grave”

VIGNETTE CLINIQUE 1



SITUATION DE TÉMOIN

Ce qui se joue dans la scène

- Une situation de non consentement explicite : Camille exprime clairement : « J'ai pas trop envie ce soir, je suis fatiguée »
→ C'est un refus verbal explicite. Le partenaire insiste malgré le non, ce qui invalide toute notion de consentement.
- Une pression affective et une minimisation : le partenaire répond : « T'inquiète, on se connaît, ça va aller vite »
→ C'est une pression qui s'appuie sur : la relation existante (« on se connaît »), la banalisation de l'acte (« ça va vite »), l'idée qu'un rapport serait "normal" ou attendu dans le couple.
- Une réaction de sidération : Camille dit : « Je me suis laissée faire »
- La confusion : Camille conclut : « Je ne sais pas si c'est grave »

VIGNETTE CLINIQUE 1



SITUATION DE TÉMOIN

Questions :

- Quels sont les impacts possibles sur la santé mentale ?
- Quels sont les impacts possibles sur la santé sexuelle ?



IMPACTS SUR LA SANTÉ MENTALE

VSS ET PSYCHOLOGIE

Les mécanismes chez l'auteur-e

Les principales tactiques de l'agresseur :

- Isoler
- Dévaloriser
- Inverser la culpabilité
- Mettre en place un climat de peur et d'insécurité
- Assurer son impunité

Les effets psychologiques sur la victime

Intensité/ Situation variable
Durable ou Temporaire

Sidération
Dissociation
Mémoire traumatique

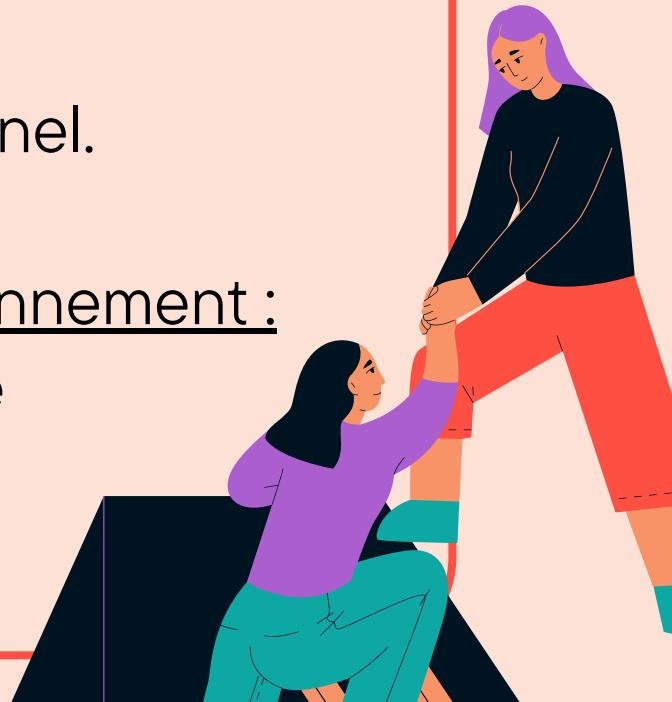
Impacts sur la santé mentale :
anxiété, dépression, TSPT, perte d'estime de soi, ect

Les mécanismes collectifs et psychologiques de tolérance

Minimisation
Banalisation
Blâme de la victime.

Pression du groupe
Conformisme
Silence institutionnel.

Le rôle de l'environnement :
soutien ou double victimisation.



ZOOM SUR LES AUTEURS

1. **Isoler** (par exemple : éloigne progressivement la victime de ses proches, lui met des obstacles à l'emploi, à la formation, ne la laisse pas sortir seule, etc.)
2. **Dévaloriser** (par exemple : déprécie la victime en permanence, rabaisse ses capacités, la compare physiquement, etc.)
3. **Inverser la culpabilité** (par exemple : se met en colère puis accuse la victime de l'avoir provoqué ou d'en faire « toute une histoire »).
4. **Mettre en place un climat de peur et d'insécurité** (par exemple : effraie la victime par des menaces, des actes, détruit ses biens, etc.)
5. **Assurer son impunité** (par exemple : oblige au secret, recrute des alliés).



ZOOM SUR LES PERSONNES VICTIMES

Sidération

Dissociation

**La mémoire
traumatique**



ZOOM SUR LES PERSONNES VICTIMES

Sidération

- Réaction immédiate face à une violence terrorisante, incompréhensible.
- Paralysie des fonctions supérieures : impossible de crier, bouger, se défendre.
- Très fréquente dans les violences sexuelles (>70%).
- Réponse normale du cerveau → la victime n'est pas responsable de son absence de réaction.

Point de départ d'une cascade traumatique.



ZOOM SUR LES PERSONNES VICTIMES

Dissociation

- Le cerveau « disjoncte » pour éviter une surcharge émotionnelle trop dangereuse.
- Anesthésie physique et émotionnelle : impression d'irréalité, dépersonnalisation.
- Met la victime sous emprise : moins de perception de la douleur et du danger.
- Rend difficile :
- de demander de l'aide
- d'évaluer la gravité des violences
- de quitter l'agresseur
- Favorise l'incompréhension de l'entourage → risque d'isolement.



ZOOM SUR LES PERSONNES VICTIMES

Mémoire traumatique

- Le cerveau n'intègre pas le trauma : il reste hors temps, non digéré.
- Reviviscences à l'identique (images, sons, douleurs, phrases de l'agresseur).
- Déclenchée par un lien : odeur, bruit, lieu, noir, posture...
- Peut provoquer : attaques de panique, crises, conduites de retour à l'agresseur.
- Conduit à des stratégies d'évitement ou de dissociation (alcool, drogues, scarifications...) pour ne pas revivre les scènes.
- Elle appartient à l'agresseur, mais colonise la victime : dévalorisation, honte, haine de soi.





IMPACTS SUR LA SANTÉ SEXUELLE

VSS ET SEXUALITÉ

**Altération du
développement
psycho-sexuel**

**Conséquences
génitales et
somatiques**

Troubles sexuels

**Difficultés dans la
relation sexuelle et
affective**



ALTÉRATION DU DÉVELOPPEMENT PSYCHO-SEXUEL

Perturbation de :

- la confiance dans l'intimité,
- la perception de son propre corps,
- la sécurité dans la relation,
- la capacité à explorer sa sexualité dans un cadre positif.

Conséquences possibles :

- Retrait ou inhibition dans la sexualité,
- Confusion entre désir / obligation,
- Hypersexualisation (dans certains cas traumatisques),
- Difficultés à poser ou percevoir ses limites.



CONSÉQUENCES GÉNITALES ET SOMATIQUES

Lésions physiques et chirurgie réparatrice

IST

Grossesse non désirée



TROUBLES SEXUELS

Troubles du désir

Troubles du plaisir

**Comportements
sexuels à risque**

**Lâcher-prise difficile /
hypervigilance
sexuelle**

**Dyspareunies et
vaginisme**



DIFFICULTÉS DANS LA RELATION SEXUELLE ET AFFECTIVE

Conséquences fréquentes :

- peur de la proximité,
- difficulté à faire confiance,
- confusion entre affection et danger,
- acceptation de comportements non désirés,
- difficultés à fixer ou faire respecter ses limites.



VIGNETTE CLINIQUE 2



SITUATION DE TÉMOIN

Vignette 2 – La soirée étudiant·e·s

Lors d'une soirée organisée par le BDE, Lola remarque qu'un étudiant, Hugo, insiste pour servir à boire à Clara. Clara semble un peu éméchée et dit qu'elle veut faire une pause. Hugo lui met la main dans le bas du dos en disant :

- « Allez, juste un dernier verre, t'es trop mignonne quand tu rigoles... »

Lola observe la scène à quelques mètres. Elle se demande si elle exagère ou si elle devrait intervenir. Elle craint de « dramatiser ».

VIGNETTE CLINIQUE 2



SITUATION DE TÉMOIN

Ce qui se joue dans la scène

- Situation à risque : Clara est alcoolisée, ce qui réduit sa capacité à consentir clairement.
- Insistance d'Hugo : il ne respecte pas le refus (« je veux faire une pause »).
- Geste intrusif : la main dans le bas du dos est un contact non sollicité, à connotation sexuelle.
- Dynamique de pression : il minimise le refus et s'appuie sur un compliment pour obtenir quelque chose.
- Dilemme du témoin : Lola se demande si elle exagère, si intervenir va créer un malaise. Sentiment très courant.

VIGNETTE CLINIQUE 2



SITUATION DE TÉMOIN

Questions :

- Quels signaux d'alerte pour un témoin ?
- Quelles interventions possibles quand on a un doute ?
- Comment protéger quelqu'un sans l'infantiliser ?
- Comment agir collectivement en soirée (rôle des pairs, du BDE, du staff) ?



AGIR ET ACCOMPAGNER LES VSS

QUE PEUT ON DIRE A UNE VICTIME ?

- “Tu n’es pas responsable, c’est lui le coupable”
- “Je t’écoute, je te crois.”
- “C’est interdit par la loi.”
- “Je peux t’aider” (donner des ressources aider à prendre rdv avec des professionnels)
- “Tu as bien fait de m’en parler”

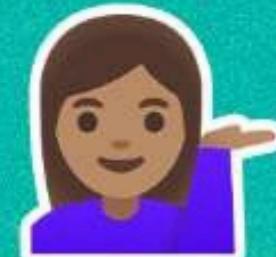


CYBER VIOLENT OSCOPE



DÉTECTEZ LES CYBERVIOLENCES DÈS LES PREMIERS SIGNES.

Respecte ma vie privée en ligne



Je profite

Ma relation est saine quand il ...

Me fait confiance et ne me demande pas d'explications sur mes communications

Communique en ligne avec moi de manière respectueuse et non intrusive

Me demande s'il peut me prendre en photo ou vidéo

Me demande mon consentement pour sextoter ou m'envoyer un nude

Supprime nos nudes et vidéos intimes après la rupture



Je fais attention

Il y a de la violence quand il ...

Surveille mes activités en ligne (dernières connexions, abonnements, publications, likes)

Me dit ce que j'ai le droit de poster ou non sur les réseaux sociaux

M'empêche de répondre à mes SMS et appels

Supprime des contacts sur mon téléphone, ou des abonnements sur mes réseaux sociaux

Fouille mon téléphone

RESSOURCES INTERNES



<https://discrimination.univ-lyon2.fr/>





OBJECTIFS DE LA CELLULE

Accompagnement et orientation

Accompagner et **orienter** les étudiants **victimes** d'une situation de discrimination, de harcèlement et violences sexuelles et sexistes (D/H/VSS)

Prévention

Prévenir les situations de D/H/VSS

Ressources

Être un **lieu ressource** pour tout étudiant (victime ou témoin) sur les questions de D/H/VSS

Mesures administratives et/ou disciplinaires

Prendre les **mesures administratives** et/ou **disciplinaires** nécessaires lorsque la situation entre dans le **champ d'action de l'Université**

LES ÉTAPES DE SAISIE DE LA CELLULE

Vous étudiez à l'Université Lumière Lyon 2, vous avez été victime d'une situation de discrimination, de harcèlement, de violences sexuelles et sexiste ?

La cellule vous écoute et vous accompagne, venez en parler !

www.univ-lyon2.fr/cellule-dhvss

Vous étudiez à l'Université Lumière Lyon 2, vous avez été victime d'une situation de discrimination, de harcèlement, de violences sexuelles et sexiste ?

La cellule vous écoute et vous accompagne

ÉTAPE 1
Saisie de la cellule

Saisie de la cellule CDHVSS

Remplir le formulaire disponible dans votre espace intranet > l'essentiel > santé

ÉTAPE 2
Orientation en toute confidentialité vers :

Assistante sociale
de la Vie Étudiante

- Renseignements sur les associations d'aide aux victimes et/ou les démarches possibles pour faire valoir les droits

Possibilité de réorientation vers d'autres services spécialisés selon les besoins, indépendamment du périmètre d'action de l'université.

Juriste de la DAJIM *

- Besoin d'engager des démarches juridiques

Attention !
Intervention limitée aux situations relevant du périmètre d'action de l'université.

Service de Santé
Etudiante

- Soutien médico-psychologique
- Rendez-vous sous 15jours ouvrables
- Consultation gratuite

Possibilité de réorientation vers d'autres services spécialisés selon les besoins, indépendamment du périmètre d'action de l'université.

ÉTAPE 3
Phase d'enquête

Vous souhaitez que l'établissement vous accompagne pour faire cesser la situation qui vous affecte

Direction générale des services, les membres de l'équipe présidentielle, ...

- Prise de connaissance du rapport détaillant les faits
- Enquête de prise de décisions sur les démarches disciplinaires

VOUS POUVEZ COMPLÉTER LES RESSOURCES !



RESSOURCES EXTERNES

3919
(Violences
Femmes Info)

119 (Enfance en danger)

Maison des
femmes

Urgence : 17
ou le 114
(sms)

0800 05 95 95
(Viols Femmes
Informations)

CSES



QUELLES SONT VOS
QUESTIONS OU
COMMENTAIRES ?

